
Adresse de la société populaire de Provins qui félicite la Convention d'avoir aboli l'esclavage et annonce l'avancement dans la fabrication du salpêtre, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Provins qui félicite la Convention d'avoir aboli l'esclavage et annonce l'avancement dans la fabrication du salpêtre, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 620-621;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31388_t1_0620_0000_13

Fichier pdf généré le 22/01/2023

[Roissy-en-Brie, 26 vent. II A la Conv.] (1).

« La petite commune de Roissy-en-Brie qui, depuis le commencement de la Révolution n'a cessé de faire des sacrifices en tout genre pour la soutenir, vient encore faire hommage à la Convention de 5 paires de souliers neufs, douze chemises et 13 paires de bas qui ont été déposés au grand magasin national, fauxbourg Antoine, suivant le reçu ci-joint (3). Elle voudrait pouvoir faire plus, mais ses facultés n'égalent pas son patriotisme.

Elle annonce qu'elle n'a jamais été souillée par l'intrigue et la discorde; qu'elle ne connaît plus d'autre culte que celui de la Raison et de la Liberté; que son curé en renonçant à son état de prêtre a suivi la loi de la nature en prenant une épouse; que les ornements les plus précieux de son église ont été portés au district de Melun; qu'il ne lui reste plus que quelques vieilles chasubles dont la valeur n'excède pas 100 liv. et elle prie la Convention de l'autoriser à s'en servir pour vêtir les pauvres dont les besoins sont urgents. Elle proteste enfin de son entier dévouement à la Convention, et de son amour pour la patrie, pour l'unité et l'indivisibilité de la République. »

33

L'agent national du district de Chinon annonce que des biens d'émigrés, vendus à petites portions, estimés 62,055 liv., ont été portés à 186,750 liv. (2). Il espère qu'avant la fin de l'année, la vente de 6 millions de biens-fonds sera faite (3).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (4).

34

Les républicains composant le 9^me bataillon du district de Lille félicitent la Convention sur ses travaux, l'invitent à ne pas abandonner le gouvernail du vaisseau qui lui est confié, et jurent de ne mettre bas les armes que lorsque le dernier des tyrans coalisés sera écrasé.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Port-de-la-Montagne, 19 vent. II] (6).

« Le vœu que vous ont manifesté les citoyens de la Société républicaine de Lille vient de nous parvenir par la voix de votre Bulletin. Comme eux, Citoyens représentants, nous jurons de ne mettre bas les armes que lorsque le dernier des loups coalisés pour faire le malheur des peuples, sera écrasé et aura mordu la poussière. Qu'ils tremblent les monstres, l'heure de leur destruction va bientôt sonner, nous leur prouverons

(1) C 294, pl. 975, p. 12.

(2) Reçu signé DAMBREVILLE et daté du 23 vent. (C 294, pl. 975, p. 13).

(3) P.V., XXXIII, 401. Bⁱⁿ, 28 vent.

(4) Ann. patr., p. 1973.

(5) P.V., XXXIII, 401. Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl^t); C. Eg., n° 578; M.U., XXXVII, 459.

(6) C 295, pl. 995, p. 16.

que ce n'est point avec des hommes libres qu'on doit transiger, et demander une trêve qui ne pourroit tendre qu'à nous donner des fers. Vive la Montagne, nous félicitons nos dignes Représentans sur leurs travaux et nous les prions de ne point abandonner le gouvernail du grand vaisseau qui leur est confié. S. et F.»

UTORD, SALERIQ, J.B. DIRULLE, BOUTRY, PRUVOT, J. ALLUN, J.B. LEBLON, LEMAIRE, PILLOT, JOSEPH, GUERY, OLIVIER, LAINÉ, TRUBELIN, LIZY, EMILIA, DUQUESNEL, BAILLEUL, BUISIÈRE, LE ROUGE, NOEL QUIRET, HAURY, SASCONQ, GABIER, PASTEUR (serg^t), JOSEPH, DELORAINNE, ERNESTE, DUBOIS, P. CAPELLE, Ph. DUCHATELLE (serg^t-major), J.B. H. LE CLERCQ, J.B. BOCQUET (serg^t), Fr. LEBLON, MARTIAL, MACARET (tambour-major), LEBON (commst), RAGOT (tambour-maître), LEZY (cap^e), U. WELLER (cap^e), CERMORTREUX (adjud^t-major), BONDUELLE, FLAMAND, SANS SOUSSY, POUTRAIN (cap^e), DANJOU, DUFLLOT (lieut.), RABY, LE COCOT, LHERBIER, SENARD, OLIVIER (instructeur), GOGET (cap^e), DRUELLE (s.-lieut.), DUJARDIN, LALLIN, DOUTY, VOUTERS, DELAVAL, DELOT, COLLETTE, Aug. FLAMENT (cap^e), BOURGUILLE, FAULQUETTE (2^me maître).

35

La société populaire de Provins félicite la Convention d'avoir aboli l'esclavage; elle annonce que tous ses membres sont occupés à la fabrication du salpêtre destiné à purger la terre des brigands qui la déshonorent.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Provins, 13 vent. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Du pain, du fer et du salpêtre, voilà tout ce qu'il faut à un peuple libre. La liberté dont il jouit le dédommage de toutes les autres privations.

L'esclavage a besoin d'adoucir ses chaînes, et de se les cacher à lui-même, l'homme libre, fier de son existence, ne voit que la patrie, la servir, et mourir pour elle, voilà son ambition, voilà ses jouissances les plus douces. Guerre éternelle aux despotes, du salpêtre, et du salpêtre, voilà les cris de tous les citoyens de ce district.

Graces vous soient rendues, Législateurs, vous avez anéanti l'esclavage, la liberté éclaire les deux mondes, et l'homme blanc, et noir sont frères. Par vous l'homme a su appretier (sic) sa grandeur et sa dignité.

De même que le Soleil-dieu, de ses rayons éclaire en un instant la nature entière, de même aussi votre génie a dans un moment secondé toute la République; vous avez appris aux François à user de leurs facultés, et à profiter de leurs ressources, elles seront inépuisables; déjà le salpêtre a bouillonné dans nos chaudières; déjà sous la voute du ciel, et aux cris de Vive

(1) P.V., XXXIII, 401. Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl^t); Débats, n° 547, p. 391.

(2) C 295, pl. 995, p. 17.

la République, Vive la Montagne, nous en avons fait l'essai. Son feu vif et pétillant enflammoit notre ardeur.

C'est aujourd'hui notre encens, c'est le seul que des hommes libres envoient à des tyrans; bientôt un envoy assez considérable vous justifiera nos efforts, et nous espérons qu'à chaque décade nous pourrons vous en adresser de quoi purger la terre de quelques milliers de brigands. Vive la République, Vive la Montagne. S. et F. »

CHEVERRIT (*secrét.*), POUPLIER (*présid.*).

36

Les administrateurs du district de Tarbes annoncent qu'ils ont envoyé à la monnaie de Pau 65 marcs 3 onces 15 gros d'argenterie, et à celle de Paris 28 marcs 15 gros vermeil, provenant des églises supprimées dans ce district.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

37

La municipalité du Mas-d'Agenois envoie l'état des dons qu'elle a déposés au district de Tonneins-la-Montagne, et annonce que l'argenterie et autres ornemens de l'église ont également été déposés au district.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Le Mas-d'Agenais, 20 vent. II*] (3).

« Citoyen président,

La municipalité de cette commune a cru devoir t'instruire des objets en général qu'elle a donnés en pur don à la nation, lesquels objets ont été envoyés au district de Tonneins-la-Montagne, savoir :

Cuivre net pesant 518 liv.; Plomb 1130 liv.; Fer 3784 liv.; Linge de toutes espèce 276 liv.; Draps de lit neufs ou moitié neufs envoyés ce jour-cy 129 linceuls.

Il est doux pour des républicains à toute épreuve de voir qu'une municipalité très restreinte se soit prêtée avec zèle à donner des marques d'un civisme éclatant.

Nous te prions, Citoyen président, d'assurer la Convention de notre attachement pour la Constitution et que nos derniers soupirs finiront en disant: Vive la République, Vive la Montagne et périsse à jamais la mémoire du despotisme et du fanatisme sous tous les rapports. S. et F. »

G. LABORDE, SARY (*off. mun.*), TAMIZE (*off. mun.*), DELBOS (*agent nat.*).

Nota: La municipalité croit devoir t'observer, qu'elle ne fait pas mention dans sa note en pur don des argenteries et galons supprimés des ornemens des églises, qui ont été envoyés au district de Tonneins-la-Montagne, aux environs de

(1) P.V., XXXIII, 401. Original daté du 21 pluv. et signé LACAY (*présid.*), BOUSIGUES fils (*v.-présid.*), CRUBAUX, MENOU, ABBADIE (C 294, pl. 975, p. 10).

(2) P.V., XXXIII, 401-402.

(3) C 294, pl. 975, p. 9.

30 marcs pesant et 25 livres de galon; en outre, il fut encore envoyé au district 6 couverts d'argent dans un panier ouvré de même matière que le citoyen Degalz un de nos citoyens fit dont à la Nation.

Nous t'observerons encore que le citoyen Ma-lié, curé de cette cité, Laroche son vicaire et Boissière aussy vicaire de cette municipalité, ont abdiqué leur état, et ont remis leurs lettres de prêtrise, et que les deux premiers se sont mariés avec deux jeunes républicaines.

CAMPOT (*secrét.*).

38

La société populaire de La Rochelle adresse à la Convention le détail de la fête qui a été célébrée dans cette commune le 10 du présent mois, qui a présenté au peuple le spectacle touchant des vertus républicaines les plus propres à faire chérir la révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La Rochelle, « port montagnard », 23 vent. II*] (2).

« Citoyens représentans,

Tandis que les armées de la République font au Champ de Mars, baisser avec éclat les vertus guerrières, l'on voit aussi dans le sein de la France cultiver les vertus civiques.

Le 10 de ce mois, le peuple rassemblé pour célébrer la fête de décadi, a vu le fanatisme se détruire, et les vertus civiques triompher de l'égoïsme. Sur la place du 10 août, sur l'autel de la patrie, au pied de l'arbre de la Liberté, sous un ciel sans nuage et en présence de l'être suprême, les premiers objets attendrissans, qui frappent sa vue, sont deux vieillards vénérables courbés sous le poids des années. Là ils renouvellent un mariage dans les lieux duquel ils avaient pendant 50 ans cultivés la vertu. Là, l'époux blanchi sous les armes, sous le règne des despotes, exprime avec douleur les regrets qu'éprouve son âme sensible de ne pouvoir encore servir sa patrie quand elle a brisé ses chaînes. Un spectacle non moins attendrissant vient encore frapper les regards du peuple. Sur le même autel un de ces enfans d'un amour malheureux, un de ces enfans abandonnés par des parens barbares qui n'entendirent jamais les cris de la nature, trouve parmi les républicaines de La Rochelle, une mère généreuse, qui jure de le rendre, par ses soins, digne du nom français. Le peuple voit encore sur l'autel de la patrie, un républicain soldat s'unir à une jeune citoyenne; tous deux n'ont d'autre fortune que l'amour des vertus et l'amour de leur pays. Le peuple dont le cœur est toujours sensible, ouvre ses mains à l'indigence et fait aux deux époux une dot civique. Ce mariage célébré sous les auspices des vertus civiques, va donner à la patrie des citoyens qui pourront un jour la défendre, des citoyens vrais enfans de la Liberté.

Douze jeunes citoyennes figurant les douze mois de l'année, et cinq jeunes républicaines

(1) P.V., XXXIII, 402. *Bⁱⁿ*, 29 vent. (suppl^t).

(2) C 295, pl. 995, p. 19.